

# Centre Hospitalier Métropole Savoie

Etablissement public de santé

Place Lucien Biset

73000 CHAMBERY

---

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

## Centre Hospitalier Métropole Savoie

Etablissement public de santé

Place Lucien Biset

73000 CHAMBERY

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

---

Aux membres du conseil de surveillance de l'établissement public de santé Centre Hospitalier Métropole Savoie

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'établissement public de santé Centre Hospitalier Métropole Savoie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard de l'instruction comptable et budgétaire M21 applicable aux établissements publics de santé, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement public de santé à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d’émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes annuels de l’exercice.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Provisions pour passifs sociaux

Votre établissement constitue des provisions pour risques et charges pour couvrir des risques auxquels il devra faire face, notamment pour les passifs sociaux (comptes épargne temps, allocation retour à l’emploi, ou validation des années d’étude et de services) telles que décrites dans l’état PF1 « Principes et méthodes comptables » de l’annexe.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par l’établissement, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes. Par ailleurs, nous avons procédé à l’appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

### Recettes en provenance de l’assurance maladie

Au titre de l’exercice 2023, votre établissement a bénéficié du mécanisme de sécurisation modulée à l’activité versé par l’assurance maladie, comme indiqué aux paragraphes PF2 « Faits caractéristiques de l’exercice » et CR1 « Eléments significatifs explicitant les comptes » de l’annexe.

Nos travaux ont consisté à contrôler l’éligibilité de l’établissement au mécanisme de sécurisation modulée à l’activité au titre de l’exercice clos le 31 décembre 2023, à rapprocher les arrêtés de financement avec la comptabilité de l’établissement, à apprécier le correct traitement comptable et le correct rattachement à l’exercice 2023 des recettes considérées.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le tome 1 du rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil de surveillance.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables décrits dans l'instruction comptable et budgétaire M21 ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement public de santé à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement public de santé ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement public de santé.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement public de santé à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 31 mai 2024

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Vanessa GIRARDET

# **COMPTES ANNUELS**

Bilan

Compte de résultat

Annexe

**COMPTE FINANCIER 2023**

GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE

80200 - CHG METROPOLE SAVOIE

Exercice 2023

## BILAN

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :</b>				
	. Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Frais d'études, de recherche et développement	100 209,06	0,00	100 209,06	39 367,26
	. Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Concessions et droit similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	12 894 632,89	11 575 138,84	1 319 494,05	1 345 811,42
	. Autres immobilisations incorporelles	2 843 549,20	2 843 549,20	0,00	0,00
	. Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</b>				
	. Terrains	7 073 968,41	1 471 354,24	5 602 614,17	5 612 720,10
	. Constructions	377 891 168,29	171 476 804,12	206 414 364,17	217 987 304,52
	. Installations techniques, matériel et outillage industriel	97 957 428,26	74 178 410,35	23 779 017,91	22 521 951,30
	. Autres immobilisations corporelles	34 497 177,02	30 593 789,40	3 903 387,62	2 995 812,49
	. Immobilisations corporelles en cours	28 994 028,83	0,00	28 994 028,83	17 034 196,00
. Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
. Immobilisations affectées ou mises à disposition	630 808,06	0,00	630 808,06	630 808,06	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES :</b>					
. Participations et créances rattachées à des participations	8 402,51	0,00	8 402,51	8 402,51	
. Autres titres immobilisés	526 937,94	833,61	526 104,33	526 000,57	
. Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	
. Autres	22 085 813,73	0,00	22 085 813,73	25 726 693,73	
<b>TOTAL I</b>	<b>585 504 124,20</b>	<b>292 139 879,76</b>	<b>293 364 244,44</b>	<b>294 429 067,96</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS :</b>				
	. Matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Autres approvisionnements	6 917 491,06	0,00	6 917 491,06	6 555 761,75
	. En-cours de productions de biens	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Produits	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Autres stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>CREANCES D'EXPLOITATION :</b>				
	. Hospitalisés et consultants	9 944 730,70	3 477 325,39	6 467 405,31	7 325 671,75
	. Caisse pivot	48 820 380,14	0,00	48 820 380,14	41 184 217,73
	. Autres tiers payants	8 624 424,83	0,00	8 624 424,83	8 302 819,97
	. Créances irrécouvrables admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Autres	256 599,90	0,00	256 599,90	288 575,42
<b>CREANCES DIVERSES :</b>	<b>16 793 088,69</b>	<b>0,00</b>	<b>16 793 088,69</b>	<b>16 778 582,11</b>	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>6 071 646,65</b>	<b>0,00</b>	<b>6 071 646,65</b>	<b>7 313 284,66</b>	
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>58 624,12</b>	<b>0,00</b>	<b>58 624,12</b>	<b>171 377,87</b>	
<b>TOTAL II</b>	<b>97 486 986,09</b>	<b>3 477 325,39</b>	<b>94 009 660,70</b>	<b>87 888 879,61</b>	
COMPTES DE REGULARISATION	<b>CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES</b>	<b>140 060,00</b>	<b>0,00</b>	<b>140 060,00</b>	<b>167 600,00</b>
	<b>PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>DEPENSES A CLASSER OU REGULARISER</b>	<b>17,15</b>	<b>0,00</b>	<b>17,15</b>	<b>6 615,90</b>

**État BI**

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 073037

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. CHAMBERY ETS HOSPITALIERS

ETABLISSEMENT : CHG METROPOLE SAVOIE

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
	DOTATIONS ATTENDUES	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECARTS DE CONVERSION D'ACTIF	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>683 131 187,44</b>	<b>295 617 205,15</b>	<b>387 513 982,29</b>	<b>382 523 575,12</b>



**COMPTE FINANCIER 2023**

80200 - CHG METROPOLE SAVOIE

Exercice 2023

**BILAN**

	<b>PASSIF</b>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	APPORTS	75 838 124,77	75 784 614,48
	<b>RESERVES:</b>		
	. Excédents affectés à l'investissement	64 923 564,78	64 716 412,34
	. Réserve de trésorerie	9 357 821,00	9 357 821,00
	. Réserves de compensation	5 224 123,83	5 170 247,04
	<b>REPORT A NOUVEAU :</b>		
	. Report à nouveau excédentaire	15 716 562,41	11 809 425,17
	. Report à nouveau déficitaire	-14 533 493,89	-13 062 342,62
	RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT)	-9 556 649,50	2 697 015,20
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	14 649 396,32	13 983 934,78
PROVISIONS REGLEMENTEES	11 975 628,86	13 749 795,86	
DROITS DE L'AFFECTANT	0,00	0,00	
	<b>TOTAL I</b>	<b>173 595 078,58</b>	<b>184 206 923,25</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	PROVISIONS POUR RISQUES	263 665,02	408 139,46
	PROVISIONS POUR CHARGES	21 040 012,55	19 607 507,48
	<b>TOTAL II</b>	<b>21 303 677,57</b>	<b>20 015 646,94</b>
<b>DETTES</b>	<b>DETTES FINANCIERES:</b>		
	. Emprunts obligataires	0,00	0,00
	. Emprunts auprès des établissements de crédit	140 171 707,32	137 563 819,30
	. Emprunts et dettes financières divers	1 385 898,86	1 169 875,26
	. Crédits et lignes de trésorerie	0,00	0,00
	<b>DETTES D'EXPLOITATION:</b>		
	. Avances reçues	2 113 835,52	1 472 917,16
	. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 972 475,82	17 822 400,08
	. Dettes fiscales et sociales	12 416 039,57	11 326 179,14
	<b>DETTES DIVERSES:</b>		
	. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 404 846,61	88 950,03
	. Fonds déposés par les hospitaliers et hébergés	60 407,30	62 854,97
	. Autres	3 771 286,80	1 386 977,17
. Produits constatés d'avance	7 559 458,75	6 135 534,40	
	<b>TOTAL III</b>	<b>191 855 956,55</b>	<b>177 029 507,51</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	RECETTES A CLASSER ET A REGULARISER CREDIT	759 269,59	1 271 497,42
	ECART DE CONVERSION PASSIF	0,00	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>387 513 982,29</b>	<b>382 523 575.12</b>

**COMPTE FINANCIER 2023**

80200 - CHG METROPOLE SAVOIE

Exercice 2023

**Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) <sup>1</sup>**

	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
VENTE DE MARCHANDISES	10 072 221,92	11 021 455,92
PRODUCTION VENDUE	32 934 918,41	30 312 666,70
PRODUCTION STOCKÉE, DESTOCKAGE	0,00	0,00
PRODUCTION IMMOBILISÉE	0,00	0,00
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE	394 233 328,26	380 502 884,50
SUBV D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	17 559 257,05	17 219 008,10
REPRISES SUR AMORT, DÉPRÉC ET PROVISIONS	3 993 410,88	4 355 716,84
TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 248 701,12	7 241 566,67
<b>TOTAL I</b>	<b>466 041 837,64</b>	<b>450 653 298,73</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
ACHATS DE MARCHANDISES	0,00	0,00
VARIATION DE STOCKS DE MARCHANDISES	0,00	0,00
ACHATS STOCKÉS MAT PREM ET FOURNITURES	0,00	0,00
VARIATION DE STOCKS MAT PREM ET FOURNIT	0,00	0,00
ACHATS STOCKÉS AUTRES APPROVISIONNEMENTS	83 572 629,58	79 665 358,76
VARIATION STOCKS DES AUTRES APPROVIS	-361 729,31	-89 966,81
ACHATS NON STOCKÉS MAT ET FOURNITURES	13 332 358,32	8 767 398,32
SERVICES EXTÉRIEURS ET AUTRES	49 402 450,36	44 776 513,80
IMPÔTS ET TAXES SUR RÉMUNÉRATIONS	26 884 427,96	26 228 441,74
IMPÔTS TAXES ET VERST ASSIMILÉS AUTRES	74 707,12	67 290,52
RÉMUN ET AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	193 676 839,60	186 971 067,75
CHARGES SOCIALES	72 820 276,70	70 251 373,05
DOT AUX AMORT ET DÉPRÉC SUR IMMO	22 203 251,82	21 570 455,70
DOT AUX DÉPRÉC SUR ACTIF CIRCULANT	796 829,69	614 840,91
DOT AMORT, PROV, DÉPR RISQUES ET CHARGES	4 530 268,12	3 478 564,36
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 490 332,66	4 488 532,70
<b>TOTAL II</b>	<b>474 422 642,62</b>	<b>446 789 870,80</b>
<b>1- RESULTAT D'EXPLOITATION ( I-II )</b>	<b>-8 380 804,98</b>	<b>3 863 427,93</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		

<sup>1</sup> sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat

**COMPTE FINANCIER 2023**

80200 - CHG METROPOLE SAVOIE

Exercice 2023

**Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) <sup>1</sup>**

	Exercice 2023	Exercice 2022
DE PARTICIPATIONS ET DES IMMOB FINANC	42 121,36	37 463,17
REVENUS DES VMP, ESCOMPTE	173 916,44	159 396,89
REPRISE SUR PROVISIONS	103,76	85,22
TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIÈRES	0,00	0,00
GAINS DE CHANGE	0,00	0,00
PRODUIT NET SUR CESSIONS DE VMP	0,00	0,00
<b>TOTAL III</b>	<b>216 141,56</b>	<b>196 945,28</b>
CHARGES FINANCIERES		
DOTATIONS AUX AMORT, DÉPRÉC ET PROVIS	27 540,00	27 540,00
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	4 613 098,23	4 077 768,69
PERTES DE CHANGE	0,00	0,00
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP	0,00	0,00
<b>TOTAL IV</b>	<b>4 640 638,23</b>	<b>4 105 308,69</b>
<b>2-RESULTAT FINANCIER ( III-IV )</b>	<b>-4 424 496,67</b>	<b>-3 908 363,41</b>
<b>3-RESULTAT COURANT ( I-II+III-IV )</b>	<b>-12 805 301,65</b>	<b>-44 935,48</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
PROD EXCEPT OP GESTION EXERCICE COURANT	690 418,65	317 085,91
PROD EXCEPT OP GESTION EXER ANTÉR	1 709 685,96	1 863 654,58
PROD EXCEP : OPÉRATIONS EN CAPITAL	2 109 281,12	2 039 404,18
REPRISES SUR PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	1 774 167,00	1 774 167,00
REPRISES SUR DÉPRÉC EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
TRANSFERTS DE CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
<b>TOTAL V</b>	<b>6 283 552,73</b>	<b>5 994 311,67</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
CHARGES EXCEPT EXERCICE COURANT	66 903,44	127 713,67
CHARGES EXCEPT EXERCICES ANTÉRIEURS	2 928 752,00	2 929 884,02
CHARG EXCEPT SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	39 245,14	194 763,30
DOTATIONS AUX PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	0,00	0,00
DOT AUX AMORT ET DÉPRÉC EXCEPTION	0,00	0,00
<b>TOTAL VI</b>	<b>3 034 900,58</b>	<b>3 252 360,99</b>
<b>4- RESULTAT EXCEPTIONNEL ( V-VI )</b>	<b>3 248 652,15</b>	<b>2 741 950,68</b>

<sup>1</sup> sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat

**COMPTE FINANCIER 2023**

80200 - CHG METROPOLE SAVOIE

Exercice 2023

**Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) <sup>1</sup>**

	Exercice 2023	Exercice 2022
5- TOTAL DES PRODUITS ( I+III+V )	472 541 531,93	456 844 555,68
6- TOTAL DES CHARGES ( II+IV+VI )	482 098 181,43	454 147 540,48
EXCEDENT OU DEFICIT (5 - 6)	-9 556 649,50	2 697 015,20

<sup>1</sup> sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat

**ANNEXE**

## Etat PF1

**ETABLISSEMENT: Centre hospitalier Métropole Savoie**

NOM DU POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Chambéry - établissements hospitaliers

COMPTE FINANCIER 2023

### PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de l'établissement, et de garantir la qualité et la compréhension de l'information.

Les principes comptables sont :

- Le principe de continuité d'activité ;
- Le principe de régularité et de sincérité ;
- Le principe de prudence ;
- Le principe de permanence des méthodes ;
- Le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture ;
- Le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément au référentiel comptable applicable aux établissements publics de santé, constitué par l'instruction budgétaire et comptable M.21. L'exercice comptable a une durée de 12 mois recouvrant la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. Les comptes sont présentés en euros.

#### Mode d'évaluation des immobilisations et amortissements

- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût historique. La règle générale retenue est la suivante : les investissements dont la valeur est supérieure à 800 € TTC, qui ont une durée de vie supérieure à 1 an, ainsi que ceux qui ont pour effet d'augmenter la durée de vie des biens, sont considérés comme des immobilisations, conformément à la M21.

Les éléments de l'actif immobilisé, à leur entrée dans le patrimoine, sont valorisés ainsi :

- o Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, augmenté des frais accessoires, par exemple les frais de transport).
- o Les immobilisations acquises à titre gratuit ou par voie d'échange sont comptabilisées à leur valeur vénale.

- Amortissements

Les éléments d'actifs font l'objet d'un plan d'amortissement déterminé en fonction de leur durée probable d'utilisation.

La méthode d'amortissement est l'amortissement linéaire.

L'établissement procède depuis le 1er janvier 2015 à l'amortissement selon la méthode du prorata temporis.

Lorsque des composants d'immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

- Dépréciations

L'établissement comptabilise une provision pour dépréciation, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, du montant de la différence.

## COMPTE FINANCIER 2023

### PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

#### Les stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP). A leur date d'entrée dans le patrimoine, les stocks sont enregistrés :

- o à leur coût d'acquisition, pour les biens acquis à titre onéreux (approvisionnements et marchandises) ;
- o à leur valeur vénale pour les biens acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsqu'une perte de leur valeur est constatée à la date d'arrêté des comptes.

Les stocks déportés correspondent à la valeur des produits sortis des magasins mais non encore consommés dans les services. La valeur des stocks déportés est de 896 543,03 € au 31/12/2023 contre 864 924,23 € au 31/12/2022.

La valeur du stock déporté provient d'une évaluation effectuée par produit et par magasin. Un rapprochement a été effectué ligne à ligne entre les dotations de produits par UF et les consommations des produits par UF pour l'ensemble des produits consommés et pour les 4 magasins du périmètre. Le nombre de jours de consommation représenté par ces stocks est en moyenne de 5,68 jours en 2023 contre 5,65 jours en 2022.

#### Les créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation déterminée après analyse menée dans le cadre du processus régulier de recouvrement des créances mis en place.

Les taux de dépréciation retenus sont appréciés en fonction de 3 critères :

- o L'antériorité de la créance
- o La valeur de la créance
- o La personnalité juridique du débiteur

Créances de plus de 3 ans : ces créances font l'objet d'une dépréciation à 100% quel que soit leur montant ou la personnalité juridique du débiteur.

Créances ayant une antériorité de 2 ans et s'élevant à une valeur inférieure à 50 € : ces créances font l'objet d'une dépréciation à 100%, les frais de recouvrement étant plus élevés que la valeur des créances.

Créances de moins de 3 ans : les créances d'un montant significatif font l'objet d'une analyse au cas par cas. Une provision à 100% est constituée lorsque le recouvrement de cette créance est estimé impossible (débiteur personne physique étrangère, sans abris, sans ressources, NPAI, erreur dans le dossier, facturation dont l'objet est discutable).

#### Les subventions d'investissement

Elles regroupent l'ensemble des subventions d'équipement ou d'investissement, désignées comme telles par l'organisme versant, dans sa décision attributive ou à défaut dans tout document que cet organisme pourra adresser ou signer avec l'établissement.

Lorsque les immobilisations sont amortissables, la reprise de la subvention d'investissement au compte de résultat prévisionnel a pour effet de neutraliser le montant de la dotation aux comptes d'amortissement au niveau des résultats de l'exercice.

Les subventions d'investissement obtenues sous conditions résolutoires sont comptabilisées dès la signature de l'accord, tandis que celles, sous conditions suspensives, ne le seront que lors de la levée des conditions.

A compter de 2015, la subvention d'investissement accordée pour la construction du nouvel hôpital de Chambéry (NHC) est amortie pour compenser les charges financières et les amortissements relatifs à la mise en service du nouveau bâtiment. Cette reprise se fait de manière linéaire sur 15 ans, ce qui correspond aux principaux surcoûts d'amortissement et charges financières. La reprise est calculée à compter du 01 octobre 2015, date de début d'amortissement du nouveau bâtiment.

En 2023, le montant des subventions d'investissement perçu s'élève à 2 479 462 € dont 1 000 000 € d'aide ARS en investissement, 489 027 Plan investir 2022 et 468 794 € pour FMIS Service d'accès aux soins.

## COMPTE FINANCIER 2023

### PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

#### Provision réglementée pour renouvellement des immobilisations

Les provisions réglementées sont des provisions qui ne correspondent pas à l'objet normal d'une provision. Elles sont constituées conformément aux dispositions de l'instruction M21 dans le cadre de dotations budgétaires complémentaires attribuées par anticipation au titre de l'aide à l'investissement. Elles sont destinées à compenser les surcoûts d'amortissement et de frais financiers liés aux nouveaux investissements, et sont reprises selon le rythme d'amortissement des biens.

#### Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges, évaluées à l'arrêté des comptes, sont des passifs certains dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Une provision est constatée :

- s'il existe, à la clôture de l'exercice, une obligation légale, réglementaire, conventionnelle, ou reconnue par l'établissement,
- s'il est probable ou certain à la date d'établissement des comptes qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers sans contrepartie équivalente de celui-ci,
- si cette sortie de ressource peut être estimée de manière fiable.

Elles concernent principalement :

- Les provisions pour CET

La provision CET est constituée en fonction du nombre de jours épargnés ou en attente d'être épargnés par les personnels non médicaux d'une part, par les personnels médicaux d'autre part. (Pour le PNM et PM, le volume de jours déposable au titre de l'exercice en cours est évalué compte tenu du solde de jours RTT/CA à la date de la clôture et du taux de dépôt des années précédentes)

Jusqu'en 2018, la valorisation des CET s'effectuait pour le personnel non médical, sur la base forfaitaire par catégorie d'agent (A, B ou C), et pour le personnel médical, sur la base de 300 € par jour, tous deux complétés par les charges sociales associées.

Les taux de charges sociales appliqués résultaient des taux de charges constatés en A-1. A noter que pour le personnel non médical, cette valorisation était considérée comme une indemnisation et ne donnait pas lieu à cotisation URSSAF et retraite.

"Les arrêtés du 19 et 20 décembre 2018 modifiant les modalités de comptabilisation des droits au titre du compte épargne temps du personnel médical et non médical s'applique à compter de l'exercice 2019, conformément à l'avis des commissaires aux comptes. "

A partir de l'exercice 2019 le calcul de la provision CET est donc revu comme suit :

Les jours épargnés sont comptabilisés au coût moyen journalier agent, et non plus au coût forfaitaire, hormis pour les jours à payer. Le taux de charge est corrigé en conséquence, c'est le taux de charge global par catégorie, PM, PNM qui est retenu.

Les jours CET à payés, sont évalués suivant une méthode statistique reposant sur la moyenne des jours payés les 2 années précédentes.



## COMPTE FINANCIER 2023

### PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Le calcul de la provision CET 2023 respecte les nouvelles modalités de calcul (coût journalier agent).

#### **PNM**

En date du 31/01/2024 le dépôt des jours CET PNM a été estimé sur la base des soldes CA/RTT PNM. Cette estimation s'élève à 1 3 64 jours pour une valeur brute de 320 746 €. Le coût moyen journalier agent PNM intègre l'augmentation du point d'indice (+ 1,5% au 01/07/2023) en effet année pleine

#### **PM**

L'estimation jours qui repose sur les soldes CA/RTT PM s'élève à 3 600 jours pour une valeur brute de 1 600 146 €

- La provision pour validation retraite

Cette provision est calculée sur la base du nombre de dossiers en cours de traitement par la CNRACL valorisés au coût moyen constaté des dossiers.

Le montant est mis à jour à chaque clôture d'exercice compte tenu du nombre de dossiers en cours de traitement par la CNRACL.

La méthode de calcul distingue les agents de l'établissement et les agents hors établissement.

Pour les agents de l'établissement, la provision est calculée sur la base du nombre de dossiers restant à traiter au 31/12 (Infos présentes sur la base nationale de la CNRACL) valorisés au coût moyen constaté des paiements demandés par la CNRACL sur les 4 dernières années tous métiers confondus. Cette provision est réduite du taux d'abandon constaté (Indicateur CNRACL 0% en 2023).

Pour les agents hors établissement, la méthode est statistique, application du rapport Etablissement / non Etablissement de la valorisation des dossiers payés les 4 dernières années (33,55% pour 2023), sur la provision des agents de l'établissement.

La provision 2023 comprend 96 dossiers pour une valeur de 790 651 €, soit une valeur unitaire de 8 235,95 €

- Les provisions pour litiges

Les provisions pour litiges sont évaluées au cas par cas en fonction du risque.

COMPTE FINANCIER 2023

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Passifs sociaux

L'établissement a revu la comptabilisation des passifs sociaux conformément aux règles définies dans la fiche 18 diffusée par le Ministère des affaires sociales et de la santé, et mise à jour en mai 2019. Cette fiche intègre les arrêtés des 19 et 20 décembre 2018 relatifs aux nouvelles modalités de calcul et de comptabilisation de la provision Compte Epargne Temps.

Le tableau ci-dessous synthétise les méthodes retenues pour les différents passifs sociaux :

Engagement social	Règles applicables au 31.12.2022	Règles applicables au 31.12.2023	Règles retenues pour l'estimation
CET récupérable et indemnisé	<p>Valorisation au coût moyen agent</p> <p>1. Pour le personnel non médical, calcul sur la base du nombre de jours réellement déposés au titre de l'année 2022 (en date du 28/04/2023)</p> <p>2. Pour le personnel médical, calcul sur la base d'une évaluation des jours à déposer (CA + RTT) x % de dépôt N-1. (Date de situation fin janvier N+1)</p>	<p>Valorisation au coût moyen agent</p> <p>1. Pour le personnel non médical, calcul sur la base d'une évaluation des jours à déposer (CA + RTT) x % de dépôt N-1. (Date de situation fin janvier N+1)</p> <p>2. Pour le personnel médical, calcul sur la base d'une évaluation des jours à déposer (CA + RTT) x % de dépôt N-1. (Date de situation fin janvier N+1)</p>	<p>Au titre des charges sociales, le taux applicable aux CET indemnisés pour les CET indemnisés et le coût moyen constaté sur les CET capitalisés.</p>
Congés annuels reportés	<p>Règle identique</p> <p>Aucun agent n'est concerné</p>	<p>Règle identique</p> <p>Aucun agent n'est concerné</p>	
Congés annuels payés	<p>Pas d'arrêté en 2022 pour le paiement de jours CA/RTT PNM</p>	<p>Pas d'arrêté en 2023 pour le paiement de jours CA/RTT PNM</p>	
Heures supplémentaires reportées	<p>Non comptabilisées</p>	<p>Non comptabilisées</p>	

Engagement social	Règles applicables au 31.12.2022	Règles applicables au 31.12.2023	Règles retenues pour l'estimation
Indemnisation du chômage	<p>Provisionnement pour les agents indemnisés en décembre et ayant des droits ouverts dans l'établissement.</p>	<p>Provisionnement pour les agents indemnisés en décembre et ayant des droits ouverts dans l'établissement.</p>	<p>La provision est calculée nominativement pour la totalité des droits restants.</p>
	<p>L'indemnisation du mois M est effectué M+1. En conséquence, l'indemnisation du mois de décembre fait l'objet d'une charge à rattacher. Le solde des droits est enregistré en provisions.</p>		
Rachat de points CNRACL	<p>Une provision est constituée sur la base du nombre de dossiers restant à traiter par la CNRACL pour les agents présents et en rajoutant un volume estimatif de dossiers des agents ayant quittant l'établissement. Il est intégré un taux d'abandon pour les dossiers en cours. Ce taux résulte de l'état individuel des dossiers dans la base CNRACL.</p>	<p>Une provision est constituée sur la base du nombre de dossiers restant à traiter par la CNRACL pour les agents présents et en rajoutant un volume estimatif de dossiers des agents ayant quittant l'établissement. Il est intégré un taux d'abandon pour les dossiers en cours. Ce taux résulte de l'état individuel des dossiers dans la base CNRACL.</p>	<p>Elle est valorisée au coût moyen constaté tous grades confondus en distinguant les dossiers des agents présents des dossiers des agents partis.</p>

COMPTE FINANCIER 2023

**PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Heures supplémentaires payées	Les heures supplémentaires acquises en 2022 ont été payées pour partie en 2022 et pour partie en 2023 (janvier et février 2023). Les heures payées en 2023 ont fait l'objet d'une comptabilisation en charges à payer	Les heures supplémentaires acquises en 2023 ont été payées pour partie en 2023 et pour partie en 2024 (janvier et février 2024). Les heures payées en 2024 ont fait l'objet d'une comptabilisation en charges à payer	Valorisation au coût agent et au titre des charges sociales, le taux applicable sur le traitement de base des agents.  Personnel médical : calculé en ½ TTA par ½ journée travaillée en plus.
Congés maladie-maternité	Non comptabilisés	Non comptabilisés	

Produits à recevoir

Les produits de l'exercice N qui n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement comptable sont rattachés sur l'exercice par l'utilisation d'un produit à recevoir. La méthode de valorisation qui a été retenue, pour les séjours non clos au 31/12/2023 ("séjours à cheval"), est basée sur la valorisation moyenne constatée par journée et par unité, soit le prix moyen journalier avec suppléments (PMJ). Chaque séjour décomposé en journées a donc été valorisé à partir de la valorisation moyenne d'une journée dans une unité fonctionnelle (UF), déterminée à partir des recettes à fin novembre 2023. Les séjours multi-unités ont été ventilés sur les différents RUM afin de valoriser les journées à la valorisation moyenne par UF. La durée des séjours a été bornée à 45 jours afin de ne pas survaloriser les séjours longs, dans le cas où le patient n'a pas encore quitté l'hôpital. Dans le cas contraire, lorsque l'information est connue, aux jours réellement écoulés. Un coefficient de pondération statistique issu du rapport de la valeur débloquée en Mars N-1 sur la valeur estimée fin janvier est appliquée (statistique sur 5 ans 2018-2022). Il est 89,43 %.

## COMPTE FINANCIER 2023

### PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

#### Produits constatés d'avance

Afin de respecter le principe d'indépendance des exercices, il a été enregistré des produits constatés d'avance, correspondant à des produits de l'année suivante ou des produits dont la charge correspondante est reportée sur l'exercice suivant.

#### Charges constatées d'avance

Afin de respecter le principe d'indépendance des exercices, il a été enregistré des charges constatées d'avance, correspondant à des charges de l'année suivante déjà liquidées sur l'exercice.

#### Charges à payer

Afin de comptabiliser toutes les charges relatives à l'exercice comptable, un rattachement a été effectué par l'intermédiaire de charges à payer, principalement pour les engagements réceptionnés et non encore enregistrés, et les charges du personnel relatives à l'exercice.

#### Étalement de charges

Dans le cadre de la sécurisation de la dette de l'établissement, l'emprunt Dexia en franc suisse a été renégocié en 2015. En 2018, 2 emprunts ont également été renégociés pour optimiser les charges financières.

Les remboursements anticipés ont donné lieu au paiement d'indemnités compensatrices qui ont fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des emprunts.

#### Ligne de trésorerie

Afin d'optimiser et sécuriser la gestion de sa trésorerie, l'établissement s'est doté d'une ligne de trésorerie d'un montant de 8 millions d'euros, Au 31/12/2023, l'encours de ligne de trésorerie s'élève à 0 M€.

#### Apports

Dans le cadre du Ségur de la santé, dont une partie du financement est dédié à la restauration des capacités financières des établissements participant au service public hospitalier, l'ARS a notifié au CHMS pour la période 2021-2029 un montant de 35 200 000 € (Contrat de soutien à l'investissement et à la transformation du service public hospitalier, signé le 03/12/2021). Ce montant est comptabilisé en apports (compte 1026 Dotation aux établissements Article 50 LFSS) avec une contrepartie en 2763 Créances au titre des dotations Article 50.

Lors de la notification et du versement de la fraction annuelle de la dotation (arrêté ARS du 27/12/2021), le compte 2763 est crédité. Montant du crédit de l'année 2021 : 6 072 959 €

Montant du crédit de l'année 2023 : 3 640 880 €. Le solde du compte 2763 Créances dotation Article 50 s'élève à 21 845 281 € au 31/12/2023

**Etat PF2**

**ETABLISSEMENT: Centre hospitalier Métropole Savoie**

NOM DU POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Chambéry - établissements hospitaliers

COMPTE FINANCIER 2023

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Les vagues successives de l'épidémie COVID, en 2020 et 2021, ont entraîné une lente reprise d'activité dans les établissements publics, laquelle, conjuguée à des difficultés majeures de recrutement, a retardé le retour au niveau d'activité d'avant crise.

En 2023, l'activité MCO du CHMS était en évolution de +0% à fin juin, et de +2,3% à fin décembre. La reprise d'activité s'est donc accélérée depuis la rentrée de septembre 2023, avec malgré tout une baisse en hospitalisation complète (-0,8%), une stabilité en séances (+0,7%), et une forte progression pour les séjours sans nuitée (+14,6%).

Ce contexte difficile a conduit le Ministère à mettre en place un mécanisme de sécurisation modulée à l'activité (SMA), et l'ARS à apporter un soutien exceptionnel aux établissements support de GHT. Ainsi, le CHMS a bénéficié :

- de la sécurisation modulée à l'activité (SMA) sur les activités MCO pour 278 K€ (contre 3.774 K€ en 2022) ;
- d'une aide exceptionnelle de l'ARS, pour 1.000 K€ (contre 3.000 K€ en 2023).

Le CHMS, comme la plupart des établissements de santé, a connu un choc budgétaire important en 2023 lié à :

- de moindres aides (voir ci-dessus),
- un sous-financement chroniques des mesures salariales et statutaires issues du "Ségur de la santé",
- l'inflation, notamment sur l'électricité, l'alimentation, les contrats de maintenance... (env. 5.538 K€),
- une hausse de certains dépenses (intérim, sous-traitance de laboratoire et d'imagerie, MO/DMI hors liste...).

L'exercice se solde donc par un déficit de -9.557 K€, en dégradation de -12.254 K€ par rapport au résultat 2022 (excédent de +2.697 K€).

Etat PF3

**ETABLISSEMENT: Centre hospitalier Métropole Savoie**

NOM DU POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Chambéry - établissements hospitaliers

COMPTE FINANCIER 2023

**CIRCONSTANCES QUI EMPECHENT DE COMPARER D'UN EXERCICE SUR L'AUTRE CERTAINS POSTES**

Néant

Etat B11

ETABLISSEMENT: Centre hospitalier Métropole Savoie

NOM DU POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Chambéry - établissements hospitaliers

COMPTE FINANCIER 2023

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	comptes	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (1)	Augmentations (2)	Diminutions (3)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (4=1+2-3)
		solde débiteur			solde débiteur
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement	201	0,00			0,00
Frais d'études, de recherche et de développement	203	39 367,26	60 841,80		100 209,06
Contributions aux investissements communs des GHT	204	0,00			0,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	205 *	12 613 782,26	714 927,59	434 076,96	12 894 632,89
Autres immobilisations incorporelles	208	2 843 549,20			2 843 549,20
Immobilisations incorporelles en cours	232, 237	0,00			0,00
<i>Dont avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles</i>	237	0,00			0,00
		0,00			0,00
		0,00			0,00
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	211, 212	7 073 968,41	0,00	0,00	7 073 968,41
Constructions	213, 214	375 756 855,45	2 161 395,07	27 082,23	377 891 168,29
Installations techniques, matériel et outillage industriel	215	94 124 725,55	7 520 074,81	3 687 372,10	97 957 428,26
Autres immobilisations corporelles	218	32 359 942,12	2 401 377,58	264 142,68	34 497 177,02
Immobilisations reçues en affectation	22 (sauf 229)				
Immobilisations corporelles en cours	231, 235, 238	17 034 196,00	12 576 896,47	617 063,64	28 994 028,83
<i>dont Part investissement- partenariats public-privé</i>	235	0,00			0,00
<i>dont Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles</i>	238	17 034 196,00	12 481 253,72	521 420,89	28 994 028,83
Immobilisations affectées ou mises à disposition	241-249	630 808,06			630 808,06
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations et créances rattachées à des participations	261, 266, 267	8 402,51			8 402,51
Autres titres immobilisés	271, 272	526 937,94			526 937,94
Prêts	274	0,00			0,00
Autres	273, 275, 276	25 726 693,73		3 640 880,00	22 085 813,73
<b>TOTAL</b>		568 739 228,49	25 339 870,57	8 574 974,86	585 504 124,20

Etat B12

ETABLISSEMENT: Centre hospitalier Métropole Savoie

NOM DU POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Chambéry - établissements hospitaliers

COMPTE FINANCIER 2023

**TABLEAU DES AMORTISSEMENTS**

<b>RUBRIQUES</b>	<i>comptes</i>	amortissements cumulés au début de l'exercice (1)	Correction Bilan d'ouverture	Augmentations : dotations de l'exercice (2)	Diminutions d'amortissements de l'exercice (3)	amortissements cumulés à la fin de l'exercice (4=1+2-3)
		solde créditeur				solde créditeur
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établissement	2801	0,00				0,00
Frais d'études, de recherche et de développement	2803	0,00				0,00
Contributions aux investissements communs des GHT	2804	0,00				0,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	2805	11 267 970,84	0,00	741 244,96	434 076,96	11 575 138,84
Autres immobilisations incorporelles	2808	2 843 549,20		0,00		2 843 549,20
<b>Immobilisations corporelles</b>		0,00				0,00
Terrains	2811, 2812	1 461 248,31		10 105,93		1 471 354,24
Constructions	2813, 2814	157 769 550,93	0,00	13 730 973,18	23 719,99	171 476 804,12
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2815	71 602 774,25	0,00	6 227 402,25	3 651 766,15	74 178 410,35
Autres immobilisations corporelles	2818	29 364 129,63	0,00	1 493 525,50	263 865,73	30 593 789,40
Immobilisations reçues en affectation	282					
<b>TOTAL</b>		274 309 223,16	0,00	22 203 251,82	4 373 428,83	292 139 046,15



**COMPTE FINANCIER 2023**

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

80200 - CHG METROPOLE SAVOIE

Exercice 2023

RUBRIQUES	Valeur au début de l'exercice N (avant affectation du résultat de l'exercice N-1)	Valeur à la fin de l'exercice N	Variation à la baisse	Variation à la hausse
	Solde créditeur	Solde créditeur		
<b>Apports</b>	75 784 614,48	75 838 124,77	0,00	53 510,29
<b>Réserves :</b>				
Excédents affectés à l'investissement	64 716 412,34	64 923 564,78	0,00	207 152,44
Réserve de trésorerie	9 357 821,00	9 357 821,00		0,00
Réserves de compensation	5 170 247,04	5 224 123,83	0,00	53 876,79
<b>Report à nouveau :</b>				
Report à nouveau excédentaire	11 809 425,17	15 716 562,41	0,00	3 907 137,24
Report à nouveau déficitaire	-13 062 342,62	-14 533 493,89	1 471 151,27	0,00
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)</b>	<b>2 697 015,20</b>	<b>-9 556 649,50</b>	<b>12 253 664,70</b>	<b>0,00</b>
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>13 983 934,78</b>	<b>14 649 396,32</b>	<b>0,00</b>	<b>665 461,54</b>

**COMPTE FINANCIER 2023**

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

80200 - CHG METROPOLE SAVOIE

Exercice 2023

RUBRIQUES	Valeur au début de l'exercice N (avant affectation du résultat de l'exercice N-1)	Valeur à la fin de l'exercice N	Variation à la baisse	Variation à la hausse
	Solde créditeur	Solde créditeur		
<b>Provisions réglementées :</b>				
Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	13 749 795,86	11 975 628,86	1 774 167,00	0,00
Provisions réglementées pour propre assureur				
<i>Responsabilités civiles</i>	0,00	0,00		0,00
<i>Autres</i>	0,00	0,00		0,00
<b>Droits de l'affectant</b>	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL</b>	184 206 923,25	173 595 078,58	15 498 982,97	4 887 138,30
<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DE L'ANNEE</b>			10 611 844,67	

**COMPTE FINANCIER 2023**

## TABLEAU SYNTHETIQUE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DEPRECIATIONS

80200 - CHG METROPOLE SAVOIE

Exercice 2023

RUBRIQUES	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Solde créditeur			Solde créditeur
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
. C/ 151 : Provisions pour risques				
C/ 1511 Provisions pour litiges	174 474,44	30 000,00	174 474,44	30 000,00
C/ 1515 Provisions pour pertes de change	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1518 Autres provisions pour risques	233 665,02	0,00	0,00	233 665,02
. C/ 152 : Provisions pour risques et charges sur emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
. C/153 : Provisions pour charges de personnel liées à la mise en oeuvre du compte épargne temps (CET)				
C/ 1531 Personnel médical	12 499 593,57	2 619 941,64	1 328 857,39	13 790 677,82
C/ 1532 Personnel non médical	3 986 355,87	528 064,97	388 919,71	4 125 501,13
. C/ 157 : Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				
C/ 1572 Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	0,00	0,00	0,00	0,00
. C/ 158 : <b>Autres provisions pour charges</b>	3 121 558,04	1 352 261,51	1 349 985,95	3 123 833,60
TOTAL	20 015 646,94	4 530 268,12	3 242 237,49	21 303 677,57

**COMPTE FINANCIER 2023**

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DEPRECIATIONS

80200 - CHG METROPOLE SAVOIE

Exercice 2023

RUBRIQUES	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Solde créditeur			Solde créditeur
<b>Dépréciations autres que comptes financiers</b>				
. C/ 29 : Dépréciations des immobilisations	937,37	0,00	103,76	833,61
. C/ 39 : Dépréciations des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00
. C/ 49 : Dépréciations des comptes de tiers	3 431 669,09	796 829,69	751 277,15	3 477 325,39
<b>Dépréciations des comptes financiers</b>				
. C/ 59 : Dépréciations des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 432 606,46</b>	<b>796 829,69</b>	<b>751 277,15</b>	<b>3 478 159,00</b>

COMPTE FINANCIER 2023

TABLEAU SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES

RUBRIQUES	Subventions au début de l'exercice (1)	Reprises déjà constatées (2)	Régularisation entre comptes 131	Régularisation entre comptes 139	Montants perçus dans l'exercice (3)	Apurement subvention C/131	Reprises de l'exercice (4)	Apurement subvention C/139	Reste à amortir au 31/12 (5 = (1-2) + (3-4))
C/ 1311 Subventions d'équipements reçues - Etat et établissements nationaux	1 600 714,18	924 737,07		-45 769,84	0,00		44 082,23		677 664,72
C/ 13121 Subventions d'équipements reçues - Régions - Subventions d'équipement des écoles et instituts de formation des professionnels	413 174,94	153 438,48			73 887,06		47 480,53		286 142,99
C/ 13128 Subventions d'équipements reçues - Régions Autres	981 826,00	477 017,04		18 708,51	0,00		28 803,89		457 296,56
C/ 1313 Départements	1 390 000,00	687 973,97		27 061,33	30 000,00		42 263,30		662 701,40
C/ 1314 Communes	0,00								0,00
C/ 1315 Autres collectivités et établissements publics locaux	172 738,00		-172 738,00						0,00
C/ 1316 GHY - Contributions aux investissements communs	0,00								0,00
C/ 13181 Autres subventions d'équipements reçues - Versements libérateurs ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage (écoles)	233 130,92	159 797,23			43 210,72	-24 800,46	16 980,96	-24 800,46	99 563,45
C/ 13182 FMESPP	18 636 697,04	8 591 633,37	61 836,12		947 155,06	-186 494,00	1 420 726,40	-186 494,00	9 633 328,45
C/ 13183 Fonds d'intervention régional (FIR)	72 705,00	27 275,45	-61 836,12		143 916,12		13 082,59		114 426,96
C/ 13187 Missions d'intérêt général et aides à la contractualisation (MIGAC)	500 000,00	159 095,07			72 563,40		71 033,63		342 434,70
C/ 13188 Autres subventions d'équipements reçues - Autres subventions	1 265 759,46	101 843,08	172 738,00		1 168 730,00	-7 087,00	129 547,29	-7 087,00	2 375 837,09
<b>TOTAL</b>	<b>25 266 745,54</b>	<b>11 282 810,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 479 462,36</b>	<b>-218 381,46</b>	<b>1 814 000,82</b>	<b>-218 381,46</b>	<b>14 649 396,32</b>

**COMPTE FINANCIER 2023**

RESTES A RECOUVRER AMIABLE ET CONTENTIEUX

80200 - CHG METROPOLE SAVOIE

Exercice 2023

	Hospitalisés et consultants	Caisses de Sécurité sociale	Etat	Départements	Autres tiers payants	Autres débiteurs
Amiable	3 861 140,29	51 339 712,58	15 820,83	517 057,97	4 127 790,17	1 018 325,71
Contentieux	2 333 583,07	162 330,53	0,00	0,00	345 576,02	68 280,06
Total	6 194 723,36	51 502 043,11	15 820,83	517 057,97	4 473 366,19	1 086 605,77

**COMPTE FINANCIER 2023**

RESTES A RECOUVRER AMIABLE ET CONTENTIEUX, AU 31 DECEMBRE, SUR HOSPITALISES ET CONSULTANTS

	Moins de 20,00 Euro		De 20,00 Euro à 100,00 Euro <sup>1</sup>		De 100,00 Euro à 1 000,00 Euro <sup>2</sup>		Plus de 1 000,00 Euro		Total	
	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres
Amiable	316 897,95	21146	476 169,31	10157	790 207,61	3584	2 277 865,42	967	3 861 140,29	35854
Contentieux	49 121,89	3368	165 685,59	3221	696 985,43	2504	1 421 790,16	466	2 333 583,07	9559
Total	366 019,84	24514	641 854,90	13378	1 487 193,04	6088	3 699 655,58	1433	6 194 723,36	45413

<sup>1</sup> hors pièces de recouvrement égales à 100<sup>2</sup> y compris les pièces de recouvrement égales à 100

Etat BI8  
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE :  
NOM DU POSTE COMPTABLE:  
ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER METROPOLE SAVOIE

**COMPTE FINANCIER 2023**  
**ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME**

Indiquer le montant global

COMPTES	Balance de sortie N-1	Exercice N		Balance de sortie N
		Masses débitrices	Masses créditrices	
<b>C/163 Emprunts obligataires in fine</b>				
C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine				
C/1632 Opérations sur capital non échu des emprunts obligataires remboursables in fine - anticipation du remboursement en capital				
C/1638 Autres emprunts obligataires				
<b>C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit</b>	<b>137 563 819,30 €</b>	<b>9 392 111,98 €</b>	<b>12 000 000,00 €</b>	<b>140 171 707,32 €</b>
C/ 1641 Emprunts en euros	137 563 819,30 €	9 392 111,98 €	12 000 000,00 €	140 171 707,32 €
C/ 1643 Emprunts en devises				
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie				
C/ 1645 Remboursements temporaires sur emprunt auprès des établissements de crédit				
C/ 16451 Remboursements temporaires sur emprunt en euros				
C/ 16452 Remboursements temporaires sur emprunt en devises				
<b>C/167 Emprunts assortis de conditions particulières</b>	<b>308 283,41 €</b>	<b>53 289,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>254 994,41 €</b>
C/ 1673 Prêts de l'Etat				
C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP				
C/ 1675 Dettes - Partenariats public-privé				
C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux				
C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie	285 383,46 €	47 564,00 €		237 819,46 €
C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières	22 899,95 €	5 725,00 €		17 174,95 €
<b>C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>137 872 102,71 €</b>	<b>9 445 400,98 €</b>	<b>12 000 000,00 €</b>	<b>140 426 701,73 €</b>

Remboursement du capital des emprunts in fine arrivés à échéance dans l'année (3)

(3) ce montant est calculé à partir de la formule suivante: (D1631 - C1632) + D1632



**RECAPITULATIF PAR PRETEUR (hors emprunts obligataires in fine)**

Prêteur	Encours au 31/12
<b>TOTAL</b>	<b>140 426 701,73 €</b>
C N Organic	17 175,00 €
CDC	83 783 574,03 €
SG	5 662 329,72 €
CE	13 620 323,44 €
DEXIA CL	6 045 106,82 €
Crédit Foncier	1 795 461,95 €
CRAM	237 820,00 €
BANQUE POSTALE	21 666 666,78 €
SFIL	7 598 243,99 €

**RECAPITULATIF PAR LIGNE OBLIGATAIRE (ventilation du compte 1631)**

Ligne	Prêteur	Durée résiduelle	Type d'indexation

**PROFIL D'EXTINCTION DE TOUTE LA DETTE FINANCIERE A MOYEN ET LONG TERME EXISTANT AU 31/12 (y compris emprunts**

Exercice	Remboursement en capital*	Capital restant dû
N	9 445 400,98 €	140 426 701,73 €
N + 1	9 300 470,95 €	131 126 230,78 €
N + 2	9 017 802,96 €	122 108 427,82 €
N + 3	9 034 725,88 €	113 073 701,94 €
N + 4	9 137 638,17 €	103 936 063,77 €
N + 5	9 139 627,84 €	94 796 435,93 €
N + 6	8 350 927,74 €	86 445 508,19 €
N + 7	6 617 200,51 €	79 828 307,68 €
N + 8	4 220 943,00 €	75 607 364,68 €
N + 9	4 323 013,46 €	71 284 351,22 €
N + 10	4 429 215,14 €	66 855 136,08 €
N + 11	4 538 949,23 €	62 316 186,85 €
N + 12	4 531 717,60 €	57 784 469,25 €
N + 13	4 609 078,33 €	53 175 390,92 €
N + 14	3 788 041,60 €	49 387 349,32 €
N + 15	3 876 068,32 €	45 511 281,00 €
N + 16	3 967 051,81 €	41 544 229,19 €
N + 17	4 061 092,27 €	37 483 136,92 €
N + 18	4 158 293,26 €	33 324 843,66 €
N + 19	4 258 762,01 €	29 066 081,65 €
N + 20	4 362 609,26 €	24 703 472,39 €
N + 21	4 469 949,60 €	20 233 522,79 €
N + 22	4 580 901,54 €	15 652 621,25 €
N + 23	4 695 587,59 €	10 957 033,66 €
N + 24	4 691 759,41 €	6 265 274,25 €
N + 25	3 352 037,70 €	2 913 236,55 €
N + 26	1 219 303,62 €	1 693 932,93 €
N + 27	499 546,94 €	1 194 385,99 €
N + 28	509 589,40 €	684 796,59 €
N + 29	519 864,81 €	164 931,78 €
N + 30	164 931,78 €	-0,00 €

\*Opérations réelles correspondant à des décaissements effectifs (donc hors traitement budgétaire des opérations de capital non échus des emprunts obligataires remboursables in fine)

**COMPTE FINANCIER 2023**  
**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME**  
**Caractéristiques générales (1)**

Indiquer le détail par contrat

Référence emprunt	Numéro de contrat	Etablissement de crédit	Date de signature du contrat	Date de consolidation du prêt	Date d'échéance du prêt	Montant nominal contractuel	Type de taux (F, V ou C)	Formule de calcul du taux d'intérêt initial	Taux d'intérêt initial	Taux actualisé initial	Devises	Modalités de remboursement du capital	Périodicité de remboursement du capital	CARACTERISTIQUES GENERALES A L'ORIGINE DU CONTRAT					
														1	2	3	4	5	6
<b>C/163 Emprunts obligataires</b>																			
C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine																			
C/1633 Autres emprunts obligataires																			
<b>C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit</b>																			
C/1641 Emprunts en euros																			
03CEA03	10221709861	CAISSE D'EPARGNE	25/01/2003	25/01/2003	25/01/2023	609 796,00 €	F	Taux fixe à 4,79 %	4,79%	4,88%	EUR	P	T						
03DEXIA12	MIS05004EUR/001	DEXIA CL	01/09/2003	01/09/2003	01/09/2023	3 200 000,00 €	F	Taux fixe à 3,57 %	3,57%	3,62%	EUR	P	T						
04SG04	2292	SOCIETE GENERALE	05/07/2004	05/07/2004	06/01/2025	5 000 000,00 €	F	Taux fixe à 3,72 %	3,72%	3,77%	EUR	P	T						
04SG03	18910	SOCIETE GENERALE	31/03/2004	31/03/2004	31/03/2024	467 371,00 €	F	Taux fixe à 4,4 %	4,40%	4,47%	EUR	P	T						
05DEXIA14	MON604980/001	DEXIA CL	03/10/2005	01/10/2005	01/10/2030	5 000 000,00 €	F	Taux fixe à 3,49 %	3,49%	3,54%	EUR	P	T						
05CF01	45 2704672 993	CHEDIT FONCIER DE FRANCE	24/10/2005	30/09/2005	30/09/2030	5 000 000,00 €	F	Taux fixe à 3,45 %	3,45%	3,50%	EUR	P	T						
05CEA05	20050909SA	CAISSE D'EPARGNE	27/12/2005	27/12/2005	02/12/2030	5 000 000,00 €	V	(TAG 3M(Possible) + 0,0695)- Floor -0,0695 sur TAG 3M(Possible)	2,18%	2,20%	EUR	P	T						
06SG05	18911	SOCIETE GENERALE	24/10/2006	24/10/2006	24/10/2036	9 000 000,00 €	F	Taux fixe à 3,96 %	3,96%	4,06%	EUR	P	T						
06 Dexta17	MPHE04994EUR/001	DEXIA CL	21/03/2008	21/03/2008	01/12/2036	9 500 411,13 €	C	Taux fixe annulable à 3,49 % (date d'exercice 01/03/2013)	3,49%	3,59%	EUR	AC	T						
12CDC01	1226312	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/07/2012	01/07/2012	01/07/2047	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 3,44 %	3,44%	3,44%	EUR	P	T						
12CDC02	1226312	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/01/2013	05/12/2012	01/01/2048	20 000 000,00 €	F	Taux fixe à 3,45 %	3,45%	3,45%	EUR	P	T						
12CDC03	1254403	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/07/2013	01/07/2013	01/07/2048	28 000 000,00 €	F	Taux fixe à 3,45 %	3,45%	3,45%	EUR	V	T						
12CDC04	1226312	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/01/2014	01/01/2014	01/12/2048	11 375 500,00 €	F	Taux fixe à 3,49 %	3,49%	3,49%	EUR	P	T						
14CDC02	CDC-3738M	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/04/2013	01/04/2014	01/04/2049	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 3,7644 %	3,78%	3,78%	EUR	AC	T						
14CDC03	1265466	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/04/2013	01/07/2014	01/07/2049	27 380 000,00 €	F	Taux fixe à 3,8 %	3,80%	3,80%	EUR	AC	T						
15BANQPOST01	MON604999EUR/001	BANQUE POSTALE	29/01/2015	05/02/2015	01/03/2030	20 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1,48 %	1,48%	1,49%	EUR	AC	T						
15BANQPOST02	MIN602550EUR	BANQUE POSTALE	29/01/2015	18/05/2015	01/06/2030	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1,5 %	1,50%	1,51%	EUR	AC	T						
15BANQPOST030001	MIN602679EUR	BANQUE POSTALE	13/02/2015	01/07/2015	01/07/2030	20 000 000,00 €	V	Euribor 3M + 0,77	0,75%	0,77%	EUR	AC	T						
18BANQPOST02	MON602012EUR	SFIL CAFFIL	30/11/2017	05/01/2018	01/02/2029	2 738 824,00 €	F	Taux fixe à 1,27 %	1,27%	1,28%	EUR	AC	T						
18BANQPOST01	MON605059EUR	SFIL CAFFIL	30/11/2017	05/01/2018	01/02/2035	7 742 167,00 €	F	Taux fixe à 0,82 %	0,82%	0,82%	EUR	AC	T						
18BANQPOST03	MON623603 ex MON621035	SFIL CAFFIL	11/07/2018	11/07/2018	01/08/2028	4 400 000,00 €	V	(Euribor 3M + 0,35)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,38%	0,38%	EUR	AC	T						
03CEA04	5699433	CAISSE D'EPARGNE	24/08/2020	01/07/2020	01/04/2024	722 940,10 €	F	Taux fixe à 0,85 %	0,85%	0,85%	EUR	P	T						
23CEA01	369144G	CAISSE D'EPARGNE	21/12/2022	25/02/2023	25/02/2053	10 000 000,00 €	V	(Livret A(Frédéré) + 0,3)-Floor 0 sur Livret A(Frédéré)	2,30%	2,36%	EUR	P	T						
23CEA02	447036G	CAISSE D'EPARGNE	02/05/2023	02/05/2023	25/08/2053	2 000 000,00 €	F	Taux fixe à 3,85 %	3,85%	3,91%	EUR	AC	T						
C/1643 Emprunts en devises																			
C/1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie																			
<b>C/167 Emprunts assortis de conditions particulières</b>																			
C/1673 Prêts de l'Etat																			
C/1674 Avances remboursables du FMESPP																			
C/1675 Dettes - Partenariats public-privé																			
C/1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux																			
<b>C/1677 Prêts des caisses d'assurance maladie</b>																			
06CRAM09	06CRAM09	C.R.A.M.	17/02/2006	24/10/2006	01/03/2028	951 281,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00%	0,00%	EUR	AC	A						
<b>C/1678 Autres prêts assortis de conditions particulières</b>																			
06ORGAN03	06ORGAN03	Caisse Nationale Organie	06/10/2003	06/10/2003	15/04/2026	114 500,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00%	0,00%	EUR	AC	A						
<b>C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)</b>																			
<b>TOTAL</b>						<b>227 138 009,23 €</b>													

1: date à partir de laquelle les fonds sont amortis

2: F: fixe; V: variable; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

3: indiquer la formule entière de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, la référence fixe ou variable du taux d'intérêt à l'origine du contrat (ex. Euribor 3 mois)

4: pour la première échéance payée, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

5: in fine (F), progressif (P), amortissements constants (AC), dégressif (D), variable (V)

6: annuelle (A), trimestriel (T), mensuel (M), semestriel (S)

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE :

NOM DU POSTE COMPTABLE:

ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER METROPOLE SAVOIE

**COMPTE FINANCIER 2023**  
**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME**  
**Caractéristiques générales (2)**

Indiquer le détail par contrat:

Référence emprunt	NIVEAU DE RISQUE (Charte Gissler) avant couverture		SI RISQUE >= 2A		
	Niveau de risque de l'indice	Niveau de risque de la structure	Date de passage en phase structurée	Date d'échéance de la phase structurée	Formule de calcul du taux d'intérêt de la phase structurée
	(chiffre)	(lettre)	7	8	9
<b>C/163 Emprunts obligataires</b>					
C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine					
C/1638 Autres emprunts obligataires					
<b>C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit</b>					
C/ 1641 Emprunts en euros					
03CEA03	1	A			
03DEXIA12	1	A			
04SG04	1	A			
04SG03	1	A			
05DEXIA14	1	A			
05CF01	1	A			
05CEA06	1	A			
06SG05	1	A			
08 Dexia17	1	A	21/03/2008	01/03/2013	Taux fixe annuable à 3,49 % (date d'exercice 01/03/2013)
12CDC01	1	A			
12CDC02	1	A			
12CDC03	1	A			
12CDC04	1	A			
14CDC02	1	A			
14CDC03	1	A			
15BANQPOST01	1	A			
15BANQPOST02	1	A			
15BANQPOST03#001	1	A			
18BANQPOST02	1	A			
18BANQPOST01	1	A			
18BANQPOST03	1	A			
03CEA04	1	A			
03CEA04	1	A			
23CEA01	1	A			
23CEA02	1	A			
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie					
<b>C/167 Emprunts assortis de conditions particulières</b>					
C/ 1673 Prêts de l'Etat					
C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP					
C/ 1675 Dettes - Partenariats public-privé					
C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux					
C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie					
08CRAM09	1	A			
C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières					
06ORGANIC03	1	A			
<b>C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)</b>					
<b>TOTAL</b>					

Etat B19  
 N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE :  
 NOM DU POSTE COMPTABLE:  
 ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER METROPOLE SAVOIE

**COMPTE FINANCIER 2023**  
**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME**  
**Typologie de l'encours de dette**

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro (1)	Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices (2)	Ecart d'indices zone euro (3)	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro (4)	Ecart d'indices hors zone euro (5)	Autres indices (6)
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné /cap/ ou	Nombre de produits	24					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	140 426 702,00 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 cap	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE :

NOM DU POSTE COMPTABLE:

ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER METROPOLE SAVOIE

**COMPTE FINANCIER 2023**  
**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME**  
**Détail des opérations de couverture (1)**

Emprunt couvert				Instrument de couverture							
Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Capital restant dû au 31/12/2023	Formule de calcul du taux d'intérêt (avant couverture)	Niveau de risque selon la charte "Gissler"	Organisme cocontractant	Numéro du contrat	Type de couverture	Nature de la couverture (change ou taux)	Capital restant dû au 31/12/2022	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Niveau de risque selon la charte "Gissler" après couverture
1		2				3					
Taux fixe (total)											
Taux variable simple (total)											
Taux complexe (total)											
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>							<b>0,00 €</b>			

1: classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture

2: pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lors celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

3: indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*)

Etat BI9

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE :

NOM DU POSTE COMPTABLE:

ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER METROPOLE SAVOIE

**COMPTE FINANCIER 2023**  
**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME**  
**Détail des opérations de couverture (2)**

Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Instrument de couverture (swap de taux)								Instrument de couverture (option)		
	Taux payé				Taux reçu				Niveau de l'option (en taux)	Prime (en taux)	
	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts payés sur l'exercice	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts reçus sur l'exercice		reçues	payées
1	2	3	4		2	3	4				
Taux fixe (total)											
Taux variable simple (total)											
Taux complexe (total)											
<b>Total</b>				<b>0,00 €</b>				<b>0,00 €</b>			

1: classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture

2: F: fixe; V: variable; C: complexe

3: pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule entière de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

4: pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

Etat B9

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE :

NOM DU POSTE COMPTABLE :

ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER METROPOLE SAVOIE

**COMPTE FINANCIER 2023**  
**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME**  
**Emprunts refinancés ou renégociés au cours de l'année N**

N° du contrat d'emprunt initial	Date de signature du contrat initial	Organisme prêteur du contrat initial	N° du contrat d'emprunt renégocié	Date du refinancement / renégociation	Date de la 1 <sup>ère</sup> échéance du prêt refinancé/renégocié	Organisme prêteur du contrat refinancé	Durée résiduelle en années		Taux			Capital restant ou à date de refinancement		Profil d'amortissement		Pénalités de sortie payées					
							Contrat initial	Contrat refinancé/renégocié	Contrat initial			Contrat refinancé / renégocié			Contrat initial	Contrat refinancé	Contrat initial	Contrat refinancé/renégocié	Total	dont autofinancé	dont capitalisé
									Type de taux (3)	Formule de calcul du taux (4)	Niveau de risque (charte "Gissler")	Type de taux (3)	Formule de calcul du taux (4)	Niveau de risque (charte "Gissler")							
<b>Total (7)</b>																					

1: inscrire la durée résiduelle au 31/12/N

2: Taux à la date de refinancement ou de renégociation

3: Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

4: Indiquer la formule entière du calcul du taux; si taux complexe (type de taux = C) indiquer la formule de la phase structurée

5: Le refinancement peut porter sur une partie seulement du prêt, les capitaux restant dus du contrat initial et refinancé peuvent donc être différents

6: Indiquer AC pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, D pour amortissement dégressif, F pour in fine, V pour variable

7: Le total de la colonne doit correspondre au montant complété au compte 106 sur l'exercice (crédit ou débit). Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations de réaménagement (refinancement s'il y a novation de contrat ou renégociation lorsqu'il y a avenant au contrat).

\* Cet onglet n'est pas complété automatiquement par Insito. Merci de vous rapprocher de votre consultant en cas de besoin.



Etat B110

ETABLISSEMENT:

NOM DU POSTE COMPTABLE:

COMPTE FINANCIER 2023

## ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE

PRESENTATION GENERALE			
* Présentation générale du nombre et types d'groupements ou d'entités dans lesquels l'EPS est participante et s'il existe des faits marquants durant l'exercice.	3 Groupements sont présentés : 2 GCS (Clinique Herbert et Blanchisserie) et un GIE (Imagerie de Savoie)		
* Soubs de signification retenus par l'EPS pour fournir une information en annexe sur une entité ou un groupement.	Participation supérieure ou égale à 50% et/ou participation sous forme de mise à disposition de personnel		
* Faits marquants rattachés aux groupements et entités survenus durant l'exercice.			
RESTITUTION PAR ENTITE / GROUPEMENT			
	NOM DU GROUPEMENT OU DE L'ENTITE		
<b>Présentation de l'entité / du groupement :</b>			
DENOMINATION	IMAGERIE MEDICALE DE SAVOIE		
FORME JURIDIQUE	GIE Groupement d'intérêt Economique		
ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL	2 place St Pierre de Mache		
NATURE D'ACTIVITÉ	Activité d'imagerie médicale		
GOUVERNANCE	Assemblée générale / Administrateur / Directeur		
<b>Principaux liens de l'entité avec l'EPS (présentation synthétique) :</b>			
	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires
MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS	152,45	152,45	
TRADUCTION EN POURCENTAGE DE DETENTION (le cas échéant)	50%	50%	
NATURE DU CONTRÔLE / DE L'INFLUENCE NOTABLE (1)			
MODALITES DE PARTICIPATION DES MEMBRES / ACTIONNAIRES (2)	Mise à disposition de personnel		
MODALITES DE REPARTITION ENTRE MEMBRES / ACTIONNAIRES (3)	Contribution aux charges / Répartition des recettes au proata de l'activité des membres		
MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ENTITE/DU GROUPEMENT (4)	Néant		
Existence et modalités (5) d'exercice de la solidarité financière entre l'EPS et le groupement/entité			
AUTRES INFORMATIONS	Exercice comptable N = 2022		
<b>Informations financières significatives par entité / groupement :</b>			
	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires
MONTANT DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENTITE/DU GROUPEMENT	304,90	304,90	
MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS			
TALX DE DETENTION	50%	50%	
CONTRIBUTION ANNUELLE VERSEE PAR L'EPS			
PRESTATIONS FACTUREES A L'EPS			
<b>Emprunts :</b>			
MONTANT DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS REALISES PAR L'ENTITE/LE GROUPEMENT	780 962,00	923 384,00	
Montant des nouveaux emprunts	219 690,00	0,00	
Montant du remboursement	362 033,00	347 423,00	
Exposition de l'EPS du fait de la solidarité financière potentielle			
<b>Immobilisation :</b>			
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	3 542 282,00	3 256 237,00	Montant Actif Brut
INVESTISSEMENT MIS A DISPOSITION / MODALITES D'EVALUATION ( valeur nette comptable / coût réel)			

	NOM DU GROUPEMENT OU DE L'ENTITE		
<b>Présentation de l'entité / du groupement :</b>			
DENOMINATION	IMAGERIE MEDICALE DE SAVOIE		
TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENEES PAR L'ENTITE/LE GROUPEMENT AUPRES DE L'EPS			
Cession	Néant		
Liquidation	Néant		
Mise à disposition	Néant		
Autre	Néant		
TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENEES PAR L'EPS AUPRES DE L'ENTITE/LE GROUPEMENT			
Cession	Néant		
Liquidation	Néant		
Mise à disposition	Néant		
Autre	Néant		
<b>Produits</b>			
TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE DE L'ENTITE/DU GROUPEMENT	2 784 667,00	2 826 515,00	
<b>Résultat :</b>			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE DE L'ENTITE/DU GROUPEMENT	0,00	0	
LA PART DU RESULTAT ASSUMEE PAR L'EPS	0,00	0	
<b>Eléments hors bilans :</b>			
ENGAGEMENTS PRIS par l'entité/le groupement			
Cession	Néant		
Liquidation	Néant		
Mise à disposition	Néant		
Garanties d'emprunts accordées	Néant		
Redevances restant à courir crédit-bail mobilier	Néant		
Redevances restant à courir crédit-bail immobilier	Néant		
Subventions à verser par annuités	Néant		
Autre	Néant		
ENGAGEMENTS RECUS par l'entité/le groupement	Néant		
Cession	Néant		
Liquidation	Néant		
Mise à disposition	Néant		
Garanties d'emprunts reçus	Néant		
Redevances restant à recevoir crédit-bail mobilier	Néant		
Redevances restant à recevoir crédit-bail immobilier	Néant		
Subventions à recevoir par annuités	Néant		
Autre	Néant		
PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR L'ETABLISSEMENT (en ETP et coût salarial)			
AUTRES ELEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS			

L'établissement doit être détenteur, pour chaque organisme, du dernier bilan disponible et du rapport du commissaire aux comptes

Si les états financiers de l'entité/du groupement du dernier exercice clos ne sont pas disponibles lorsque l'EPS arrête ses comptes, ce dernier utilise à défaut les comptes de l'exercice précédent (mention obligatoire en annexe)

Etat BI11

ETABLISSEMENT: Centre hospitalier Métropole Savoie

NOM DU POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Chambéry - établissements hospitaliers

COMPTE FINANCIER 2023

EVALUATION ET COMPTABILISATION DES STOCKS

CRPP

Compte	Nature des stocks et des en-cours	Stock initial (SI) au 01/01/n	Stock final (SF) au 31/12/n	Ajustement des dépréciations			
		(a)	(b)	Niveau initial des dépréciations au 01/01/n (c)	Reprises des dépréciations existantes (d)	Dépréciations nécessaires au 31/12/N (e)	Niveau final des dépréciations au 31/12/n (f=(c+e)-d)
<b>C/31</b>	<b>Matières premières et fournitures</b>						
<b>C/32</b>	<b>Autres approvisionnements</b>	6 555 761,75	6 917 491,06				0,00
	<i>dont C/321 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical</i>						
<b>C/33</b>	<b>En-cours de production de biens</b>						
<b>C/35</b>	<b>Stocks de produits</b>						
<b>C/37</b>	<b>Stocks de marchandises</b>						
<b>C/38</b>	<b>Autres stocks</b>						
<b>TOTAL</b>		6 555 761,75	6 917 491,06	0,00	0,00	0,00	0,00

Il s'agit des comptes de stocks et en-cours (classe 3) du compte de résultat principal

Etat B112

ETABLISSEMENT: Centre hospitalier Métropole Savoie

NOM DU POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Chambéry - établissements hospitaliers

COMPTE FINANCIER 2023

DETAIL ET EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Compte	Situation des valeurs mobilières de placement	Montant à l'ouverture de l'exercice n	Montant à la clôture de l'exercice n	Ajustement des dépréciations			
		(a)	(b)	Niveau initial des dépréciations au 01/01/n (c)	Reprises des dépréciations existantes (d)	Dépréciations nécessaires au 31/12/N (e)	Niveau final des dépréciations au 31/12/n (f=(c+e)-d)
C/506	Obligations						
C/507	Bons du Trésor						
C/508	Autres valeurs mobilières et créances assimilées						
<b>TOTAL</b>							

#### 4 Le résultat financier

Le résultat financier est de **-4.424 K€** en 2023, contre -3.908 K€ en 2022.

Le résultat financier se dégrade de +516 K€ soit +13%, du fait de la double hausse :

- De l'encours de dette du CHMS : nouveaux emprunts pour le bâtiment Dr Madeleine Brès (+12.000 K€), après 5 années de désendettement sans recours à
- Des taux d'intérêts de la dette : taux moyen à 3,38% au 31/12/2023 contre 3,05% au 31/12/2022, l'impact de la hausse des taux ayant été limitée par la part réduite de taux variable (16,1%) dans l'encours de dette du CHMS.

#### 5 Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de **3.249 K€** en 2023, contre 2.742 K€ en 2022.

Le résultat exceptionnel s'améliore de +507 K€, du fait de :

- Moindres charges (-217 K€) sur exercice courant, pas de cessions d'actifs sur la DNA ;
- Davantage de produits (+290 K€), en lien avec la revente d'une IRM (site Chambéry).

#### 6 Le résultat comptable

Le résultat comptable correspond au résultat définitif de l'exercice, tous budgets confondus. Il présente donc un déficit de **-9.557 K€**, contre +2.697 K€ en 2022. Ce déficit résulte de l'écart entre :

- d'une part, les produits (472.542 K€ soit +15.697 K€, +3,4%) : produits d'exploitation, financiers et exceptionnels ;
- d'autre part, les charges (482.098 K€ soit +27.950 K€, +6,2%) : charges d'exploitation, financières et exceptionnelles.

Le résultat 2023 se dégrade donc de +12.254 K€ par rapport à 2022 (voir graphique 1). Ce résultat 2023 représente **2,0 % des produits** du CHMS (voir

- la garantie de financement sur les activités MCO, pour 278 K€ ;
- une aide exceptionnelle de l'ARS, pour 1.000 K€.

La situation 2023 est marquée par une relative stabilité des résultats financiers et exceptionnels, mais une forte dégradation du résultat d'exploitation (inflation, mesures Ségur, moindres aides...). Cette évolution se confirme depuis 2019 (cf. évolution du taux de marge brute hors aides) mais était masquée par les aides de la période Covid et post-Covid (SMA, aides ARS).

Etat CR2

ETABLISSEMENT: Centre hospitalier Métropole Savoie

NOM DU POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Chambéry - établissements hospitaliers

COMPTE FINANCIER 2023

**ETAT SYNTHETIQUE DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET DES CONTRIBUTIONS ACCORDEES  
PAR L'ETABLISSEMENT**

Rubriques	Montant Exercice N
<b>C/652 Contributions aux structures de coopération autres que GHT</b>	<b>1 149 743,21</b>
dont C/6521 : contributions aux groupements d'intérêt public (GIP)	
dont C/6522 : contributions aux groupements d'intérêt économique (GIE)	
dont C/6523 : contributions aux groupements de coopération sanitaire (GCS)	<b>1 149 743,21</b>
dont C/6528 : autres contributions à des structures de coopération	
<b>C/653 Contributions aux groupements hospitaliers de territoire (GHT)</b>	<b>711 367,00</b>
<b>C/657 Subventions</b>	<b>3 599 796,40</b>
dont C/6571 : Subventions aux associations participant à la vie sociale des usagers	1 000,00
dont C/6578 : Autres subventions ( <i>dont reversement subventions aux étab. GHT : 3 572 245,90 €</i> )	3 598 796,40
<b>TOTAL</b>	<b>5 460 906,61</b>

**COMPTE FINANCIER 2023**

DETAIL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE

80200 - CHG METROPOLE SAVOIE

Exercice 2023

## COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL Principal

	MONTANT EXERCICE 2023	MONTANT EXERCICE 2022
7311 Produits de l'hospitalisation	303 893 628,17	290 752 196,50
7312 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique - MCO	23 698 605,60	22 805 144,38
7313 Participations au titre des détenus	366 490,23	316 348,27
Sous-total compte 731 Produits à la charge de l'assurance maladie	327 958 724,00	313 873 689,15
7321 Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie	11 546 663,46	11 688 424,01
7322 Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie	1 049 873,05	882 212,92
7323 Produits des tarifications de l'hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie	87 135,41	79 528,95
7324 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	6 056 533,00	5 946 429,41
7327 Forfait journalier	5 588 052,28	5 640 600,00
Sous-total compte 732 Produits à la charge des patients, organismes complémentaire et compagnies d'assurance	24 328 257,20	24 237 195,29
733 Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	3 152 857,02	3 433 478,63
734 Prestations effectuées au profit des malades d'un autre établissement	1 719 444,41	1 790 111,11
735 Produits à la charge de l'État, collectivités territoriales et autres organismes publics	0,00	0,00
Sous total compte 73 PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE	357 159 282,63	343 334 474,18
7471 Fonds d'intervention régional (FIR)	11 500 141,04	13 305 239,44
7722 Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	75 468,57	132 437,95
TOTAL	368 734 892,24	356 772 151,57

**COMPTE FINANCIER 2023**

DETAIL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE

80200 - CHG METROPOLE SAVOIE

Exercice 2023

## COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL Annexe G

	MONTANT EXERCICE 2023	MONTANT EXERCICE 2022
7311 Produits de l'hospitalisation	99 718,60	75 991,77
7312 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique - MCO	0,00	0,00
7313 Participations au titre des détenus	0,00	0,00
Sous-total compte 731 Produits à la charge de l'assurance maladie	99 718,60	75 991,77
7321 Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7322 Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7323 Produits des tarifications de l'hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7324 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7327 Forfait journalier	0,00	0,00
Sous-total compte 732 Produits à la charge des patients, organismes complémentaire et compagnies d'assurance	0,00	0,00
733 Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	0,00	0,00
734 Prestations effectuées au profit des malades d'un autre établissement	0,00	0,00
735 Produits à la charge de l'Etat, collectivités territoriales et autres organismes publics	0,00	0,00
Sous total compte 73 PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE	99 718,60	75 991,77
7471 Fonds d'intervention régional (FIR)	0,00	0,00
7722 Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	0,00	0,00
TOTAL	99 718,60	75 991,77



Etat A11

ETABLISSEMENT: Centre hospitalier Métropole Savoie

NOM DU POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Chambéry - établissements hospitaliers

COMPTE FINANCIER 2023

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN  
AUTRES QUE LES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE LA DETTE A LONG TERME**

Raison sociale du cocontractant	Nature du contrat	Date du contrat	Durée du contrat	Redevances payées		Redevances restant à payer selon échéances				
				de l'exercice	cumulées	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total restant	Prix d'achat résiduel
	Contrat de concession pour la construction et l'exploitation du parc de stationnement souterrain situé sous l'actuel bâtiment "Eveillon" Société Parcofrance devenue Q-PARK France Compensation financière	25-oct-02	35 ans							
Total										

**Etat A12**

**ETABLISSEMENT: Centre hospitalier Métropole Savoie**

**NOM DU POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Chambéry - établissements hospitaliers**

**COMPTE FINANCIER 2023**

**HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Le montant des honoraires du Cabinet Deloitte et associés mandaté en 2023 est de 107 568 € TTC,

## COMPTE FINANCIER 2023

## TABLEAU SYNTHETIQUE DES EFFECTIFS

	ETP moyens rémunérés au 31/12/2023									ETP moyens rémunérés au 31/12/2022	Evolution 2023/2022		
	Budget H	Budget B	Budget B1	Budget C	Budget E	Budget E1	Budget E2	TOTAL					
Personnel médical	H-U titulaires												
	PH temps plein	343,02	0,40	0,50		3,08		2,04	349,04	334,05	14,99	4,5%	
	PH temps partiel								0,00	0,00	-		
	Praticiens contractuels renouvelables de droit	7,15	0,15			0,15		0,46	7,91	11,08	3,17	-28,6%	
	<b>Sous-total</b>	<b>350,17</b>	<b>0,55</b>	<b>0,50</b>	<b>0,00</b>	<b>3,23</b>	<b>0,00</b>	<b>2,50</b>	<b>356,95</b>	<b>345,13</b>	<b>11,82</b>	<b>3,4%</b>	
	H-U temporaires												
	Praticiens contractuels sans renouvellement de droit	92,58	0,05			0,05			92,68	104,97	12,29	-11,7%	
	Internes	131,08							131,08	125,01	6,07	4,9%	
	Etudiants								0,00	0,00	-		
	<b>Sous-total</b>	<b>223,66</b>	<b>0,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>223,76</b>	<b>229,98</b>	<b>6,22</b>	<b>-2,7%</b>	
<b>Total Personnel médical</b>	<b>573,83</b>	<b>0,60</b>	<b>0,50</b>	<b>0,00</b>	<b>3,28</b>	<b>0,00</b>	<b>2,50</b>	<b>580,71</b>	<b>575,11</b>	<b>5,60</b>	<b>1,0%</b>		
Personnel non médical- Titulaires et stagiaires	Personnels administratifs	434,94	0,57	0,00	4,45	2,96	0,00	0,99	443,91	431,59	12,32	2,9%	
	Personnels des services de soins	1 872,30	41,05	21,94	26,83	165,38	2,01	119,85	2 249,36	2 242,44	6,92	0,3%	
	Personnels éducatifs et sociaux	25,94	0,21	0,00	0,00	0,52	0,00	0,00	26,67	29,17	2,50	-8,6%	
	Personnels médico-techniques	199,79	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,20	200,99	191,70	9,29	4,8%	
	Personnels techniques et ouvriers	282,51	0,10	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	284,61	283,77	0,84	0,3%	
	<b>Sous-total</b>	<b>2 815,48</b>	<b>41,93</b>	<b>21,94</b>	<b>32,28</b>	<b>170,86</b>	<b>2,01</b>	<b>121,04</b>	<b>3 205,54</b>	<b>3 178,67</b>	<b>26,87</b>	<b>0,8%</b>	
	<b>Total Personnel non médical - Titulaires et stagiaires</b>	<b>3 479,76</b>	<b>45,86</b>	<b>23,44</b>	<b>35,94</b>	<b>213,85</b>	<b>2,49</b>	<b>147,18</b>	<b>3 948,52</b>	<b>3 975,28</b>	<b>26,76</b>	<b>-0,7%</b>	
Personnel non médical - Contrats à durée indéterminée	Personnels administratifs	85,24	0,10	0,00	0,00	0,40	0,00	0,22	85,96	70,70	15,26	21,6%	
	Personnels des services de soins	189,50	2,02	1,21	1,36	24,26	0,07	13,96	232,38	223,38	9,00	4,0%	
	Personnels éducatifs et sociaux	6,17	0,11	0,07	0,00	1,97	0,00	0,30	8,62	6,95	1,67	24,0%	
	Personnels médico-techniques	15,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,22	19,34	4,12	-21,3%	
	Personnels techniques et ouvriers	89,96	0,00	0,00	0,91	0,00	0,00	0,00	90,87	87,92	2,95	3,4%	
	<b>Sous-total</b>	<b>386,09</b>	<b>2,23</b>	<b>1,28</b>	<b>2,27</b>	<b>26,63</b>	<b>0,07</b>	<b>14,48</b>	<b>433,05</b>	<b>408,29</b>	<b>24,76</b>	<b>6,1%</b>	
	<b>Total Personnel non médical - Contrats à durée indéterminée</b>	<b>4 053,59</b>	<b>46,46</b>	<b>23,94</b>	<b>35,94</b>	<b>217,13</b>	<b>2,49</b>	<b>149,68</b>	<b>4 529,23</b>	<b>4 550,39</b>	<b>21,16</b>	<b>-0,5%</b>	
Personnel non médical - Contrats à durée déterminée et autres	CDD	275,88	1,70	0,22	1,39	16,35	0,41	11,33	307,27	384,80	-	77,53	-20,1%
	Personnels administratifs	46,85	0,00	0,00	0,36	1,00	0,00	0,00	48,21	64,50	-	16,29	-25,3%
	Personnels des services de soins	144,55	1,55	0,22	1,03	14,17	0,08	10,83	172,43	217,01	-	44,58	-20,5%
	Personnels éducatifs et sociaux	4,33	0,15	0,00	0,00	1,18	0,33	0,50	6,49	9,43	-	2,94	-31,2%
	Personnels médico-techniques	21,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21,37	23,28	-	1,91	-8,2%
	Personnels techniques et ouvriers	58,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58,77	70,58	-	11,81	-16,7%
	Contrats soumis à disposition particulière								0,00	0,75	-	0,75	-100,0%
	Apprentis	2,32				0,01		0,33	2,66	2,77	-	0,11	-4,0%
	<b>Sous-total</b>	<b>278,19</b>	<b>1,70</b>	<b>0,22</b>	<b>1,39</b>	<b>16,36</b>	<b>0,41</b>	<b>11,66</b>	<b>309,93</b>	<b>388,32</b>	<b>-</b>	<b>78,39</b>	<b>-20,2%</b>
	<b>Total Personnel non médical - Contrats à durée déterminée et autres</b>	<b>3 479,76</b>	<b>45,86</b>	<b>23,44</b>	<b>35,94</b>	<b>213,85</b>	<b>2,49</b>	<b>147,18</b>	<b>3 948,52</b>	<b>3 975,28</b>	<b>-</b>	<b>26,76</b>	<b>-0,7%</b>
	<b>TOTAL Personnel médical + Personnel non médical</b>	<b>4 053,59</b>	<b>46,46</b>	<b>23,94</b>	<b>35,94</b>	<b>217,13</b>	<b>2,49</b>	<b>149,68</b>	<b>4 529,23</b>	<b>4 550,39</b>	<b>-</b>	<b>21,16</b>	<b>-0,5%</b>

## Totaux

	ETP moyens rémunérés au 31/12/2023	ETP moyens rémunérés au 31/12/2022	Evolution	
Personnel médical	580,71	575,11	5,60	1,0%
Personnel non médical - Titulaires et stagiaires	3 205,54	3 178,67	26,87	0,8%
Personnel non médical - Contrats à durée indéterminée	433,05	408,29	24,76	6,1%
Personnel non médical - Contrats à durée déterminée et autres	309,93	388,32	-78,39	-20,2%
<b>Total</b>	<b>4 529,23</b>	<b>4 550,39</b>	<b>-21,16</b>	<b>-0,5%</b>

Etat A14

ETABLISSEMENT: Centre hospitalier Métropole Savoie

NOM DU POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Chambéry - établissements hospitaliers

### COMPTE FINANCIER 2023

#### EVENEMENT POSTERIEURS A LA CLOTURE SIGNIFICATIFS

On peut noter principalement la délégation très tardive des derniers crédits de l'exercice 2023 (IFAQ et DCQ), non encore notifiés par l'ARS au 30 avril 2024 et non intégrés au présent compte financier 2023 (même si ces produits ont fait l'objet d'un produit à recevoir 2023 à hauteur des financements 2022).

Etat A15

ETABLISSEMENT : Centre hospitalier Métropole Savoie

NOM DU POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Chambéry - établissements hospitaliers

COMPTE FINANCIER 2023

### INFORMATION SUR LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

L'année 2023 a connu la montée en charge d'actions en faveur du Développement Durable qui ont porté leurs fruits mais dont les effets n'ont pas pu compenser la forte hausse du coût des matières premières.

Les effets ont été les suivants sur les différents postes :

- Energie :
  - o Baisse de la consommation de 8% pour le chauffage sur les sites de Chambéry et Aix-les-Bains en 2023 par rapport à l'année 2022 ;
  - o Stabilité pour les consommations d'électricité.
- Déchets :
  - o Elimination de 127 tonnes de DASRI contre 153 tonnes en 2022 ;
  - o Elimination de 1568 tonnes de DAOM en 2023 contre 1653 tonnes en 2022 ;
  - o Augmentation de la filière des bio déchets avec 126 tonnes de biodéchets contre 31,4 tonnes en 2022.
- Mobilités : poursuite des actions en faveur des mobilités douces ou moins carbonées :
  - o Attribution du forfait mobilité durable dont le montant et le périmètre ont été élargis : le maximum de versement est passé à 300€ et le seuil de déclenchement a été abaissé à 100 trajets ;
  - o Augmentation de la prise en charge des abonnements de transport en commun de 50 à 75%.
- Achats :
  - o Inclusion d'une clause en faveur du Développement Durable dans tous les marchés passés par le GHT ;
  - o Sensibilisation via la formation aux achats durables des pharmaciens (les achats de médicaments et DM représentent 50% des émissions de GES du CHMS).
- Entretien des locaux :
  - o Poursuite du déploiement de la technique du lavage à l'eau ;
- Restauration :
  - o Mise en place progressive des achats de produits bio et locaux selon la loi EGALIM ;
- Usages numériques :
  - o Réalisation d'un état des lieux des consommations énergétiques des équipements pour des déploiements d'outils plus sobres.